

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**- 1<sup>er</sup> septembre 2022 -**

Le premier septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de Marcillac-Vallon, régulièrement convoqué, le vingt-cinq août deux mille vingt-deux, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 juillet 2022.

- 1) Délibération n° 2022/08/037 - Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation (art L2122-22 du CGCT).  
Adoptée à l'unanimité.
  
- 2) Délibération n° 2022/08/038 – Gestion du personnel – Mise à jour du tableau des effectifs – Suppressions et créations de postes suite à avancement de grade.  
Adoptée à l'unanimité.
  
- 3) Délibération n° 2022/08/039 – Budget 2022 – Subvention aux associations.  
Adoptée à l'unanimité.
  
- 4) Délibération n° 2022/08/040 – Rénovation de la Chapelle de Foncourrieu – Attribution du marché de travaux.  
Adoptée à l'unanimité.
  
- 5) Délibération n° 2022/08/041 – Rénovation de la Chapelle de Foncourrieu – Approbation du plan de financement actualisé.  
Adoptée à l'unanimité.
  
- 6) Délibération n° 2022/08/042 – Schéma Directeur Assainissement (Eaux usées et eaux pluviales) sur le territoire de la Communauté de Communes Conques Marcillac – Approbation de la Convention de Groupement de Commandes et de Mandat.  
Adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21 h 30.

\*\*\*\*\*